

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 JUIN 2016

*L'an deux mil seize, le vingt sept du mois de juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 21 juin 2016, s'est réuni au sein de l'Espace Victor Hugo sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.*

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

**PRÉSENTS** : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme Ana PEREIRA, M. Abdelaziz GUEMICHE, Mme Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, Monsieur Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Malet DRAME, M. Gérald BORDES, Mme Khadija ID HAMOU, M. Jacques GUILLEMAN, Mme. Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

Monsieur Faouzy GUELLIL, arrivée à 19h17

**ABSENTS ET EXCUSES :**

Mme. Marie-Line BOUCHAUT représentée par madame Martine GESELL  
M. Abderrahman FERCHICHI représenté par madame Janine LOPEZ  
M. Fradiques MENDES-FERREIRA représenté par madame Ana PEREIRA  
Mme. Amel SRAIDI représentée par monsieur Quentin GESELL  
Mme Marcelle DELMARQUETTE représentée par monsieur Frédéric NICOLAS  
Mme Sarah BOUZID représentée par monsieur Robert ANDRE

Départ de M. Abdelaziz GUEMICHE à 20h02, désormais représenté par M. André VEYSSIERE  
Départ de M. Malet DRAME à 20h20, désormais représenté par Mme Julie SANS

**ABSENTS :**

M. Faouzi GUELLIL jusque 19h17

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Michel ADAM

### Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

✦ Décision n° 2016/084 en date du 27/05/2016 :

Convention de mise à disposition du domaine public au bénéfice d'un administré

✦ Décision n° 2016/085 en date du 27/05/2016 :

Convention de mise à disposition du domaine public conclue avec l'association ASPAA

✦ Décision n° 2016/086 en date du 27/05/2016 :

## **Représentation au sein du SIGEIF des communes de Morangis et de Orsay**

Présentation par monsieur le Maire,

### **1/ Substitution de l'Etablissement Public Territorial 12 « Grand Orly Val de Bièvre Seine-Amont » à la commune de Morangis :**

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la substitution de l'Etablissement Public Territorial 12 « Grand Orly Val de Bièvre Seine- Amont » telle que présentée, quant à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à cette modification.
- **DIT** que l'avis favorable prononcé lors de la présente séance sera notifié au SIGEIF.

***Délibération n° 2016/34***

### **2/ Substitution de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris- Saclay » à la commune d'Orsay :**

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris- Saclay » telle que présentée, quant à la commune de Orsay pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à cette modification.
- **DIT** que l'avis favorable prononcé lors de la présente séance sera notifié au SIGEIF.

***Délibération n° 2016/35***

## **Convention relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude du pôle d'échanges de l'étude du Bourget**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de la convention 2016CONV366 relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude du pôle d'échanges du Bourget Aéroport à intervenir entre la ville de Dugny, la SGP et le STIF, annexée au présent rapport.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents en lien avec ce dossier.
- **DIT** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget de la ville aux articles et chapitre concernés.

***Délibération n° 2016/36***

## **Contrat de prestations de services entre la ville de Dugny et la SPL le Bourget- Grand Paris pour mener et piloter l'étude d'intermodalité (étude du pôle) du futur pôle d'échanges de la gare GPE du Bourget Aéroport (ligne 17)**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

Villepinte	175.360,02	13.040,00	188.400,02
<b>TOTAL</b>	<b>865.383,86</b>	<b>13.040,00</b>	<b>878.423,86</b>

- **PREND ACTE** que le Président de l'EPT Paris Terres d'envol est autorisé par le conseil de territoire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **PREND ACTE** de la fréquence des appels de fonds fixés respectivement comme suit : trimestriellement pour les « déchets ménagers et assimilés » et semestriellement pour les « eaux pluviales ».

*Délibération n° 2016/39*

**Sinistrés des inondations : subvention exceptionnelle à la « Croix Rouge »**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice de la 'Croix Rouge', afin de participer à l'élan de solidarité ayant cours suite aux importantes inondations qui ont touché le pays.
- **PRECISER** que l'usage de cette subvention soit orienté vers l'aide aux victimes après les inondations ayant frappé le pays au cours du mois de mai 2016
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres concernés

*Délibération n° 2016/40*

**Demande d'autorisation d'exploiter déposée par la société INTERXION France –  
Enquête publique**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix POUR et 21 ABSTENSIONS**

- **EMET** un avis défavorable à la demande d'autorisation présentée par la société INTERXION France relative à l'exploitation une activité de data center au sein de l'établissement PAR7 sis 1-3 rue Rateau à La Courneuve (93120)
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents administratifs liés à cette enquête publique, ordonnée par le Préfet de Seine Saint Denis.

*Délibération n° 2016/41*

**Demande d'autorisation d'exploiter déposée par la société PLAINE COMMUNE  
ENERGIE – Enquête publique**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la société PLAINE COMMUNE ENERGIE relative à l'exploitation d'une chaufferie au 1 rue Hennequin à Stains (93240)
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents administratifs liés à cette enquête publique, ordonnée par le Préfet de Seine Saint Denis.

*Délibération n° 2016/42*

- ✓ *un résultat d'investissement 2015 (excédentaire) : + 70 146,30 € ;*
- **PRECISE** qu'une délibération spécifique au transfert des résultats de gestion 2015 du service eau et assainissement de DUGNY au budget annexe d'assainissement 2016 de Paris Terres d'Envol sera prise à l'issue de l'adoption du compte administratif 2015.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au compte administratif 2015 du service d'assainissement.

**Délibération n° 2016/44**

**2/ Transfert des résultats de gestion 2015 à l'Etablissement Public Intercommunal, « Paris Terres d'Envol »**

Le Maire étant revenu en séance

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS**

- **MENTIONNE** les résultats arrêtés au titre de l'exécution budgétaire 2015 du service d'assainissement de DUGNY :
  - ✓ *un résultat d'exercice 2015 d'exploitation (excédentaire) : + 138 449,81 € ;*
  - ✓ *un résultat d'investissement 2015 (excédentaire) : + 70 146,30 € ;*
- **APPROUVE** l'affectation des résultats définitifs 2015 d'assainissement au budget principal de la commune en vue de leur transfert à l'établissement public intercommunal, « Paris Terres d'Envol ».
- **PRECISE** que les soldes positifs reportés de l'exécution budgétaire 2015 **feront** l'objet d'une inscription comptable au budget principal 2016 de la commune de DUGNY respectivement en recettes de fonctionnement (*nature 002*) et en recettes d'investissement (*nature 001*)
- **VALIDE** à partir du budget 2016 de DUGNY, le transfert des résultats 2015 au budget annexe d'assainissement de l'exercice 2016 de Paris Terres d'Envol selon les modalités suivantes :
  - un excédent de fonctionnement à hauteur de + 138 449,81 € (dépense au compte 678 en fonctionnement) ;
  - un excédent d'investissement à hauteur de + 70 146,30 € (dépense au compte 1068 en investissement).
- **INDIQUE** que le montant des intérêts courus non échus 2015, soit **290,59 €** (*au compte 66112*), constaté au compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement sera reversé à Paris Terres d'Envol et impliquera d'un point de vue comptable une contrepassation sur le budget principal 2016 de la ville.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au transfert des résultats de la gestion 2015 de l'assainissement de DUGNY à l'établissement public intercommunal, « Paris Terres d'Envol ».

**Délibération n° 2016/45**

**Aide à la reprise ou Création d'entreprise**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le principe du versement de l'Aide à la Reprise ou Création d'Entreprise dans les conditions fixées par la réglementation.
- **CONDITIONNE** le versement de cette aide à la production d'un dossier de création ou de reprise d'entreprises permettant d'apprécier la faisabilité et la pérennité de celle-ci (étude de

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Dugny et la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document en lien avec ce dossier
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget principal de la ville aux article et chapitre concernés.

**Délibération n° 2016/49**

**Convention de partenariat entre la ville de Dugny avec l'association SAMSAH de l'Oranger**

Présentation par madame Ana PEREIRA,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir entre la ville et le SAMSAH de l'oranger.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et les éventuelles annexes à intervenir ainsi que tous documents en lien avec ce dossier.
- **DIT** que les éventuelles dépenses seront inscrites au budget de la ville aux articles et chapitre concernés.

**Délibération n° 2016/50**

**Frais de scolarité 2016/2017 : Participation des communes extérieures**

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'augmentation, au titre de l'année scolaire 2016/2017, des frais de fonctionnement à hauteur de 1.06 % correspondant à l'indice des prix à la consommation sur les 24 derniers mois dans le secteur de l'éducation) appliquée aux frais de fonctionnement et de scolarité d'un élève Dugnysien en cycle maternel et en cycle élémentaire.
- **DIT** qu'en application de cette augmentation de 1.06% la contribution des communes de résidence pour les enfants accueillis au cours de l'année scolaire 2016/2017 est fixée à, au titre de l'année scolaire 2016/2017 comme suit :
  - 1783 € par enfant en cycle maternel
  - 1346 € par enfant en cycle élémentaire
- **RECONDUIT** les accords, dits de « gratuité réciproque », qui peuvent intervenir avec les collectivités d'accueil lorsque les flux de scolarisation hors résidences se compensent
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à la scolarité sur Dugny d'enfants de communes extérieures.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits en section de fonctionnement des budgets 2016 et 2017 de la ville, par actes comptables et budgétaires.
- **APPROUVE** le principe d'une application annuelle automatique d'une augmentation des frais de fonctionnement et de scolarité d'un élève Dugnysien en cycle maternel et en cycle élémentaire, par référence à l'indice des prix à la consommation dans le secteur de l'éducation

**Délibération 2016/51**

- **DECIDE** que le ressort des différentes écoles de la commune est défini comme la liste de toutes les adresses référencées à l'intérieur des périmètres décrits dans le tableau ci dessus et illustrés dans les cartes annexées (secteurs maternels et élémentaires).
- **APPROUVE** les modifications apportées suite à cette nouvelle sectorisation.
- **APPLIQUE** cette nouvelle sectorisation à compter de la rentrée septembre 2016.
- **DIT** que toute inscription dans une école dugnysienne doit se conformer à cette définition des périmètres scolaires. Sont concernés les élèves nouvellement inscrits à l'école maternelle ou à l'école élémentaire et tous les nouveaux arrivants sur la commune.
- **DIT** que le Maire ou son adjoint examinent les demandes de dérogation dans le respect des critères suivants : critères définis par le code de l'éducation, le rapprochement du lieu de travail, le regroupement de fratrie, la poursuite d'un cycle déjà entamé dans l'école l'année scolaire précédente, des raisons médicales, raisons autres permettant de répondre aux attentes des familles lorsqu'un changement de secteur scolaire peut aider et faciliter la scolarisation de leur enfant.
- **DIT** que la commission de dérogations aux secteurs scolaires est composée comme suit :
  - Le Maire adjoint chargé de l'enseignement et de l'éducation
  - La directrice de la direction des actions éducatives et des agents chargés du suivi des dossiers

#### Délibération 2016/54

### **Modification des tarifs municipaux au titre des actions menées par la Direction des Actions Educatives**

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les tarifs liés aux activités de la direction des actions éducatives fixés et synthétisés dans le tableau annexé à la délibération.
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016
- **DIT** que les autres tarifs précédemment votés demeurent inchangés et sont reconduits à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à recourir au recouvrement des recettes et des redevances.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, puisse faire usage de toutes procédures réglementaires et juridiques visant à l'encaissement des produits.
- **DIT** que les recettes, émanant de la redevance des prestations de services municipaux et des moyens et biens communaux mis à disposition auprès de personnes de droit public et privé, seront inscrites aux budgets de la ville des exercices concernés.

#### Délibération 2016/55

### **Règlement intérieur des activités périscolaires et de loisirs sans hébergement**

Présentation par monsieur Abdelaziz GUEMICHE,

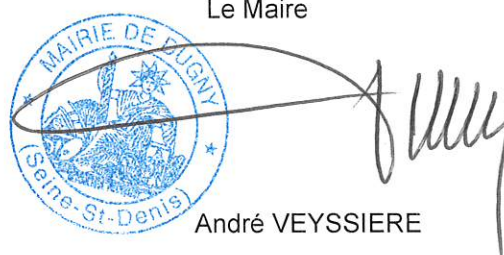
#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur, unique pour les diverses structures d'accueil de loisirs sans hébergement de la ville de Dugny et les activités périscolaires, fréquentées par les enfants de 3 à 11 ans.
- **DIT** qu'une application stricte du dit règlement intérieur, sur les structures d'accueil de loisirs sans hébergement et les structures d'accueil périscolaires, de la ville de Dugny, et ses différents articles, tel que présenté, sera appliquée.

La séance est levée à 21h10

Fait à Dugny, le 29 juin 2016

Le Maire



André VEYSSIERE

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE DUGNY (Seine-St-Denis)'. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE DUGNY' at the top and '(Seine-St-Denis)' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right. Below the signature, the name 'André VEYSSIERE' is printed.

***Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 30 juin 2016, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.***